



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 29 juin 2021 à 18 heures 30 minutes
Complexe Saint Exupéry-Salle Tournesol

Présents :

M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. LEGALLAIS Xavier, M. POUPARD Yann, a quitté la séance à 18h35, M. PRICOT Mickael

Procuration(s) :

Mme LEMONNIER Séverine donne pouvoir à M. LEGALLAIS Xavier, Mme RIOT Eloise donne pouvoir à M. GUERIN Guy, Mme HEBERT Corinne donne pouvoir à M. CARPENTIER Ludovic

Absent(s) :

Mme MERCENNE Alexandra

Excusé(s) :

M. ANFRYE Bernard, Mme HEBERT Corinne, Mme LEMONNIER Séverine, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS Laurence

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Adoption du Conseil Municipal du 07/06/2021

M. POUPARD Yann demande à lire un droit de réponse.

Mme le Maire donne la parole à M. CARPENTIER Ludovic qui rappelle le règlement intérieur en son article 5 « précisant que les interventions des élus n'apparaissent pas dans le compte-rendu lorsqu'elles ne parlent pas de l'intérêt général.

M. POUPARD Yann prend note de ce refus et indique que l'article 2121.27-1 précise que les élus ont le droit à l'expression même en opposition minoritaire. Il considère que c'est parfaitement anti-démocratique et quitte la salle.

Madame le Maire lui précise que de quitter la salle c'est aussi anti-démocratique et qu'à sa place elle serait restée.

M. POUPARD Yann quitte la salle à 18h35, en précisant que la préfecture serait prévenue dès le lendemain matin comme d'habitude.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibérés, à l'unanimité, soit 11 voix

- Adoptent le Compte-rendu du Conseil Municipal du 07/06/2021

1 - Transfert de voiries

La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole est compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie, conformément à l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales et à l'article 4 de l'arrêté portant modification des statuts de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

L'article L.5215-28 du code général des collectivités territoriales dispose que les immeubles et meubles, faisant partie du domaine public des communes appartenant à l'agglomération, sont affectés de plein droit

à la communauté urbaine, dès son institution, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté.

Par délibération en date du 18 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé le transfert à titre gratuit à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole de l'ensemble des biens du domaine public de la commune de ROGERVILLE nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Il convient, par conséquent, de déclarer le nombre de kilomètres de linéaire de voirie de la commune de ROGERVILLE transférés à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-après :
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-28,

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2020 portant modification des statuts de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2019 autorisant le transfert de ses voiries communales à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

VU le certificat administratif attestant du nombre de kilomètres de linéaire de voirie transférés à la Communauté urbaine

CONSIDERANT :

- Qu'en vertu de l'article L. 5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, la compétence voirie de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole entraîne le transfert en pleine propriété de la voirie communale de ses membres,
- Qu'il est nécessaire que chaque commune membre déclare le nombre de kilomètres de linéaire de voirie transféré à la Communauté urbaine
- Que ce nombre pourra le cas échéant être ajusté selon les mêmes modalités ;

VU le rapport de Madame le Maire ;

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser le transfert en pleine propriété, à titre gracieux, des 7.754 kilomètres de linéaire de voirie de la commune de ROGERVILLE, au profit de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole. Le nombre de kilomètres de voirie transférés à la Communauté urbaine **pourra, le cas échéant, être ajusté selon les mêmes modalités ;**
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document et effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier.

Sans incidence financière

2 - Fonds d'Aide aux Jeunes

Chaque année nous sommes sollicités pour participer au Fonds d'Aide aux Jeunes, ce dispositif départemental permet de venir en aide aux jeunes de moins de 25 ans, en termes d'emploi, de formation, d'insertion sociale. La Commune participe depuis 2018 à hauteur de 0.23 € par habitant.

Les membre du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité

Décident :

- Participer au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0.23 € par habitant

3 - ALR : Subvention exceptionnelle

Madame le Maire donne la parole à Mme Langlois Laurence qui explique que l'Association ALR demande une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€.

En effet, même si les activités n'ont pas eu lieu durant la période de confinement l'Association à fait face aux charges de personnel.

Afin de démarrer la prochaine saison et de ne pas mettre en difficulté sa trésorerie elle sollicite cette subvention exceptionnelle.

Il vous est proposé d'accepter cette demande

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'accepter d'accorder une subvention exceptionnelle 2 000€ à l'Association ALR.

4 - AXA Assurance : Contrat flotte véhicules

A l'occasion du renouvellement de notre parc automobile, notre Assureur nous propose de souscrire un contrat «Flotte»

Il comprendra l'ensemble des véhicules sauf les deux tracteurs considérés comme véhicule agricole. Ce contrat permettra une plus grande souplesse dans la gestion administrative et une économie financière. Les deux tracteurs seront sur un contrat agricole.

Les modifications de ces deux contrats entraînent une économie :

- Coût ancien contrat : 7 624€TTC
- Coût à venir : 5 890€TTC

Soit une économie de 1 750€/an.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à signer ces nouveaux contrats.

Les membre du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à signer ces nouveaux contrats d'assurance.

INFORMATIONS :

- Devis en cours

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Ecole : Fournitures-Livres	Société 1	945€
Ecole : Fournitures-Livres	Société 1	2 682.76€
Ecole : Fournitures-Livres	Société 1	608.00€
Ecole : Fournitures-Livres	Société 1	6 197.14€
Fournitures service entretien	Société 1	2484.87€
Vérification paratonnerre	Société 1	271.00€
Couteau Service technique	Société 1	266.33€
Pièce rotative	Société 1	309.53€
Ecusson porte drapeau	Société 1	88.32€
Formation ST	Société 1	1578.00€

Plan Cimetière	Société 1	268.80€
Déplacement technicien suite a changement opérateur	Société 1	450€
Journal abonnement sur 2 ans	Société 1	995€
Matériel service technique	Société 1	875.58€
Vêtements de travail Service Technique	Société 1	2828.45€
Réparation de la tondeuse	Société 1	341.42€
Réparation distributeur	Société 1	531.86€
Stickers Véhicule	Société 1	210.00€
Convention BAFD G. Mairesse	Société 1	699€
Carte grise Nouveau Tracteur	Société 1	120€
Fournitures de Bureau	Société 1	633.48€
Centre Aéré	Société 1	13 440€
Contrôle des Hydrants	Société 1	776.40€
Divers espace vert	Société 1	3307.10€
Transport pour école	Société 1	548.02€
Traçage chiffre parking Campemeille	Société 1	768€
Remplacement transformateur Salle des fêtes	Société 1	218.66

Investissement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Contrôle technique stade Hidalgo	Société 1	3 900€
Bancs pour village	Société 1	2 896.20€
Béton désactivé Ecole -entrée village	Société 1 Société 2	16 478.40€ 18 031.20
Pompe immergée +tuyau	Société 1	415.04€
Diagnostic ancienne Mairie	Société 1r	7 008€
Exchange Online Plan abonnement annuel	Société 1	881.28€
Fourniture armoire-tableau... pour nouvelle classe	Société 1	1 334.28
Tables pour nouvelle classe CP	Société 1	2 157.18€
Aménagement massif Nouveau cimetière	Société 1	4 910.28€
Broyeur	Société 1	6 840.00€
Isolation Laine souffler	Société 1	1 170.00€
Clôture arbre en lisière Forêt	Société 1	14 582.40€
Socotec Audit Logements Collectifs	Société 1	3 600.00€
Socotec Audit Complexe Sportif	Société 1	4 500.00€
Réfection Toiture Mairie + Logement	Société 1	18 869€
Divers Gros Matériel Taille haie souffleur tronçonneuse	Société 1	5 782.93€
CT école suite changement catégorie	Société 1	450€

La séance est levée à 19h10